Produit acheté en Belgique & Luxembourg (télévision exclus)

Votre garantie internationale Philips

Les Télévisions ne sont pas garantie par cette garantie internationale. Veuillez vous referez a la garantie spécifique pour les télévisions.

Cher Client,

Tous les produits Philips Consumer Lifestyle sont conçus et fabriqués selon des standards très exigeants. Ils vous apporteront des performances de haute qualité ainsi qu'une facilité d'utilisation et d'installation. Dans le cas où vous rencontreriez une difficulté en installant ou en utilisant votre produit, nous vous recommandons de consulter tout d'abord le manuel d'utilisation ou les informations dans la rubrique « Assistance » de ce site internet.

Si votre produit s'avère en panne, Philips Consumer Lifestyle (ci-après dénommé « Philips »), mettra tout en oeuvre, via votre revendeur, pour réparer ou remplacer votre produit, conformément aux conditions de garantie dans le pays où vous l'avez acheté. Merci de vérifier que le pays indiqué en haut de ce document est bien le pays dans lequel vous avez acheté votre produit Philips.

Dans le cas contraire, veuillez sélectionner le pays concerné dans l'angle supérieur droit de ce site internet ; sélectionnez votre produit et ouvrez ou téléchargez de nouveau le document de garantie.

Philips garantit le produit:

Acheté auprès d'un revendeur direct agréé Philips ou indirect via un grossiste agréé Philips.

Sur présentation de la facture originale ou du ticket de caisse original, le nom du revendeur, la référence et la date d'achat du produit.

La garantie débute à la date d'achat du produit auprès d'un revendeur agréé et prend fin selon la période de garantie indiquée dans le tableau ci-dessous.

Si un problème apparaît sur le produit pendant la période de garantie, Philips s'engage à réparer ou à remplacer le produit à ses frais. Dans le cas d'un remplacement du produit, la date de début de la garantie reste la date d'achat par le consommateur du produit initial. La garantie Philips s'applique à condition que le produit ait été utilisé conformément à son usage habituel, selon les instructions du manuel d'utilisation.

Cette garantie internationale Philips n'affecte pas vos droits de consommateur applicable par la loi locale, ni vos droits contre le vendeur émanant de votre achat.

Conditions d'exclusion de la garantie Philips:

Si un produit s'avère en panne, en aucun cas la garantie Philips ne peut donner droit à des dommages et intérêts (exemple : la perte de données). La garantie Philips ne s'applique pas si :

- La preuve d'achat a été modifiée d'une manière quelconque ou rendue illisible.
- La référence du produit et/ou le numéro de série (le cas échéant) sur le produit a été modifié, enlevé ou rendu illisible.
- Les réparations ou modifications et changements du produit ont été effectués par des organismes ou personnes non agréés.
- Le produit a été utilisé de façon non conforme à son usage initial si celui-ci a été mentionné dans le manuel d'utilisation.
- Le défaut a été causé par une mauvaise utilisation ou installation du produit, ou par des conditions d'environnement qui ne sont pas en conformité avec les conditions d'utilisation mentionnées dans le manuel d'utilisation.
- Le défaut est dû à la connexion de périphériques, d'équipements additionnels ou d'accessoires non compatibles avec les produits Philips mentionnés dans le manuel d'utilisation.
- Le dommage est causé par un événement de force majeure tel que : foudre, voltage non conforme et non adapté, dégât des eaux ou incendie, catastrophe naturelle ou accident de transport.
- Le dommage est causé par un animal.
- Le produit est défectueux en raison d'accessoire qui peuvent être considérées comme consommable par leur nature, ou en raison d'accessoires en verre.

Le produit a fait l'objet d'une adaptation à des fins de mise en conformité avec les normes techniques ou de sécurité applicables dans un pays autre que celui pour lequel le produit a été conçu et fabriqué à l'origine.

Besoin d'aide?

Si vous rencontrez des problèmes avec votre produit, avant de contacter votre revendeur agréé ou le service consommateurs Philips, nous vous conseillons de lire attentivement le manuel d'utilisation ou de consulter la rubrique « Assistance » de ce site internet pour des informations complémentaires.

Si toutefois votre problème persiste, veuillez-vous rapprocher à défaut du service consommateurs Philips au **+32 (0) 70 700036**.

Dans le cas où vous devriez contacter le service consommateur Philips, nous vous rappelons qu'il est indispensable de vous munir :

- de la facture originale ou du ticket de caisse original, indiquant le nom du revendeur, la référence et la date d'achat du produit.
- du numéro de série de votre produit, le cas échéant, lorsque celui-ci en possède un (tous les produits Philips n'ont pas de numéro de série). La référence de votre produit (parfois appelée « modèle ID ») et le numéro de série se situent, le plus souvent, à l'arrière ou en-dessous du produit ou dans le compartiment des piles.

Période de garantie par défaut : 2 ans